

Senneterre, le 9 juillet 2016

PAR COURRIEL SEULEMENT

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, bd René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

**Objet : Appui à la Ville de Malartic :
projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et déviation de la route 117**

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-inclus une copie de la résolution n° 2016-131 adoptée par notre conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2016, concernant le sujet cité en rubrique, à titre d'information et pour l'action que vous jugerez nécessaire dans les circonstances.

Espérant que le tout sera à votre convenance, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

HV/ml



Hélène Veillette, notaire, OMA
Greffière

p. j. Copie de la résolution n° 2016-131

...2



- c. c. M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda, ministre délégué aux Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec
Ministre.delegue.mines@mern.gouv.qc.ca
- M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord Guy.Bourgeois.ABES@assnat.qc.ca
- M. Maxandre Guay Lachance, coordonnateur de commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement maxandre.Guay-Lachance@bape.gouv.qc.ca
- M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic; greffe@ville.malartic.qc.ca

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 4 juillet 2016 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : M. Jean-Maurice Matte, maire;
Mme Kate Chassé, conseillère;
Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère;
Mme Carole Chantal, conseillère;
M. Sylvain Moreau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Maurice Matte, maire.

Étaient également présents : M. Patrick Rodrigue, directeur général et trésorier adjoint;
Me Hélène Veillette, greffière.

Étaient absents : M. René Paquin, conseiller;
M. Simon Roy, conseiller.

Résolution n^o 2016-131

Appui à la Ville de Malartic : projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

Considérant que l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

Considérant que la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

Considérant que la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

Considérant que la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

Considérant qu'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

Considérant que l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

Considérant qu'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic;

Considérant que le 12 décembre 2012, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a donné son Accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée est de Malartic;

Considérant que la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

Considérant que le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans fournis par la Ville de Malartic;

Considérant que pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois à temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

Considérant que la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant six ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

Considérant que les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic a adhéré, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

Considérant que la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Éco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

Considérant que la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Kate Chassé, appuyé par la conseillère Carole Chantal :

Que la Ville de Senneterre appuie le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et la déviation de la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Le 5 juillet 2016



Hélène Veillette, notaire, OMA
Greffière

(Signé) Jean-Maurice Matte

Jean-Maurice Matte
Maire

(Signé) Hélène Veillette

Hélène Veillette, notaire, OMA
Greffière